

14 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONSSYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPESéance du : 03 mars 2023
Date de la convocation : 23 février 2023
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS2023-03-08/1

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION :
« CREATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE VIEUX-FORT »

L'an deux-mille vingt-trois, le trois mars, à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE.

LISTE DES DELEGUES		PRESENTS	EXCUSES NON REPRESENTES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Président)	X			
2	Mme Myriam BROSIUS (Première vice-présidente)			X	
3	M. Jean BARDAIL (Deuxième vice-président)	X			
4	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X			
5	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)			X	
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X			
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)	X			
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)			X	
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X			
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X			
11	M. Adrien BARON (Délégué)	X			
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X			
13	M. Ary CHALUS (Délégué)			X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)			X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)	X			
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X			
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)			X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X			
19	Mme Maddly GARGAR (Déléguée)	X			
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)			X	
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X			
22	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X			
23	M. Ferdy LOUISY (Délégué)			X	
24	M. Didier MERIDAN (Délégué)	X			
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X			
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)			X	
27	M. Jules OTTO (Délégué)			X	
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)			X	
	M. Jean-Claude MALO, Président de la Commission de surveillance				

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Monsieur E. LATCHOUMANIN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1^{er} septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe.

Considérant le rapport du Président :

Deux projets structurants pour la commune de Vieux-Fort sont en cours de construction :

- Le groupe scolaire, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional (livraison prévue en septembre 2023),
- Le projet de logement « La Rose des Vents », disposant de 53 appartements, en face de la mairie (livraison prévue début 2023).

Afin de collecter et de traiter les effluents de ces deux projets, il est prévu la construction d'un système d'assainissement (réseaux de collecte et station de traitement). Le dispositif d'assainissement prévu s'organise autour d'un système installé à côté du cimetière communal et remplacera les stations de traitement existantes défectueuses (Enclos 1 et 2). La capacité de ce nouveau système qui inclura une partie des habitations existantes en assainissement non collectif dans le secteur est estimée à 600 équivalents-habitants, décomposée de la manière suivante :

- Habitations/Salles communales/Mairie existantes : 330 EH,
- Raccordement futur de l'école : 100 EH,
- Raccordement futur Lotissement « Rose des Vents » : 170 EH.

Le projet consiste en la création :

- D'une station de traitement des eaux usées par lits plantés d'environ 600 EH avec émissaire en mer,
- De 600 ml de réseaux d'assainissement gravitaire PVC DN200 et des regards de visites associés,
- De 460 ml de réseaux d'assainissement par refoulement PVC DN200 et des regards de visites associés,
- D'un poste de refoulement,
- La suppression des mini stations d'épuration Enclos 1 et Enclos 2.

Le montant prévisionnel de cette opération est de **1 757 500€ HT** et le plan de financement est le suivant :

- Fonds Etat (fonds vert DEAL) : 1 230 250 € HT (70%)
- Fonds OFB : 527 250 € HT (30%)

**Le Comité syndical,
Où le rapport du Président
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :**

VOTE : NOMBRE DE VOIX :16		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la réalisation de l'opération : « Création du système d'assainissement collectif, commune de Vieux-Fort » ;

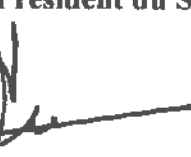
ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan de financement de l'opération comme suit :


- Fonds Etat (fonds vert DEAL) : 1 230 250 € HT (70%)
- Fonds OFB : 527 250 € HT (30%)

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président à solliciter, négocier, et signer les conventions financières avec l'ensemble des partenaires, ainsi que tout document s'y rapportant ;

Le Président et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes décisions.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,
Le Président du SMGEAG,

Jean-Louis FRANCISQUE



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



